



REGLEMENT DES TROPHEES & CHALLENGES DE L'AMICALE

Mise à jour par le Comité du 28 octobre 2020

TROPHEE DU BERRY

Art. 1

Il est créé un trophée dit « **Trophée du Berry** » visant à récompenser les qualités cynophiles des chiens continentaux et britanniques participant aux field trials d'automne sur gibier naturel et **réservé aux conducteurs amateurs, membre de l'A.A.F.T.**

Art. 2

Ce challenge est institué par l'A.A.F.T. (Amicale des Amateurs de Field Trials). Il prendra en compte les concours suivants :

- Field de Genouilly (18)
- Field de Déols (36) sur les deux journées

Art. 3

Il sera remis un trophée, **acquis définitivement annuellement**, à l'issue du dernier concours organisé par l'A.A.F.T., récompensant le meilleur chien continental et britannique **ayant participé obligatoirement aux 3 épreuves et présenté par son propriétaire.**

Art. 4

Le financement annuel de ces deux challenges se fera par l'association organisatrice.

Art. 5

Le vainqueur dans chaque catégorie, continentaux et britanniques, sera déterminé par addition des points lors des 3 présentations, selon le barème suivant :

CACT et CACIT	12 points
CACT et RCACIT	11 points
CACT.....	10 points
RCACIT	9 points
EXCELLENT sans RCACT, qu'importe le classement	8 points
TRES BON qu'importe le classement	5 points
BON	2 points

Ce barème sera majoré de 1 point pour les chiens classés en concours de couple soit :

CACT et CACIT	13 points
CACT et RCACIT	12 points
CACT	11 points
RCACIT	10 points
EXCELLENT sans RCACT, qu'importe le classement	9 points
TRES BON qu'importe le classement	6 points
BON	3 points

Pas de changement pour le cumul CACT et CACIT ainsi que CACT et RCACIT.

En cas d'égalité de points et uniquement dans ce cas, les chiens ex-aequo seront départagés de la manière suivante et dans cet ordre :

En cas d'égalité de points et uniquement dans ce cas, les chiens ex-aequo seront départagés de la manière suivante et dans cet ordre :

Le chien gagnant sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de CACT.

Si nous ne pouvons les départager ainsi, c'est le sujet le plus jeune qui l'emportera
En cas d'absence du récipiendaire au terme des trois journées, sauf cas de force majeure, le Trophée sera attribué au vice vainqueur et ainsi de suite.



TROPHEE Dr ANNE LE TINNIER

Art. 1

Il est créé par l'A.A.F.T. un trophée dit « **Trophée Dr Anne Le Tinnier** » visant à récompenser les qualités cynophiles des chiens continentaux et britanniques participant aux field-trials d'Automne sur gibier naturel (GENOUILLY, DEOLS) et à notre épreuve de Printemps dans la SOMME à l'exclusion de nos épreuves de grande quête.

Les lieux des concours comptabilisés pourront être modifiés sur décision du Comité.

Art. 2

Ce Trophée est institué par l'Amicale des Amateurs de Field Trials

Art. 3

Il sera remis le matin des épreuves de Printemps un trophée, **acquis définitivement annuellement**, récompensant le meilleur chien continental et britannique **ayant participé obligatoirement à nos 4 épreuves**.

Dans le cas où aucun sujet n'aurait participé et acquis des points **dans l'une de ces quatre épreuves**, le trophée ne sera pas attribué.

En cas d'égalité de points et uniquement dans ce cas, les chiens ex-aequo seront départagés de la manière suivante et dans cet ordre : le chien gagnant sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de CACT. S'il y a encore égalité et si l'un des conducteurs est un amateur, il sera déclaré vainqueur. Si nous ne pouvons les départager ainsi, c'est le sujet le plus jeune qui l'emportera.

Art. 4

Le Trophée Dr Anne LE TINNIER sera décerné annuellement lors de notre concours de Printemps en tenant compte des résultats obtenus au cours de l'année précédente dans la Somme, à Genouilly et à Déols.

Pour l'année 2018, les trophées seront remis à l'issue des épreuves de Printemps 2019 pour les chiens continentaux et britanniques.

En cas d'absence du récipiendaire, sauf cas de force majeure, le Trophée sera attribué au vice vainqueur et ainsi de suite.

Art. 5

Le financement annuel de ces deux trophées sera assuré par l'A.A.F.T.

Art. 6

Le vainqueur dans chaque catégorie, continentale et britanniques, sera déterminé par addition des points lors des présentations, selon le barème suivant :

CACT et CACIT	12 points
CACT et RCACIT	11 points
CACT.....	10 points
RCACT	9 points
EXCELLENT sans RCACT, qu'importe le classement	8 points
TRES BON qu'importe le classement	5 points
BON	2 points

Ce barème sera majoré de 1 point pour les chiens classés en concours de couple soit :

CACT et CACIT	13 points
CACT et RCACIT	12 points
CACT	11 points
RCACT	10 points
EXCELLENT sans RCACT, qu'importe le classement	9 points
TRES BON qu'importe le classement	6 points

BON 3 points

Pas de changement pour le cumul CACT et CACIT ainsi que CACT et RCACIT.



CHALLENGE CHARLES PERIER

Art. 1

Il a été créé en 1995 un challenge perpétuel dit « **Challenge Charles Perier** » visant à récompenser les qualités cynophiles des chiens britanniques participant aux field trials de grande quête d'hiver et réservé aux conducteurs amateurs français.

Art. 2

Ce challenge est institué par l'A.A.F.T. (Amicale des Amateurs de Field Trials).

Il prendra en compte les concours de la semaine de grande quête d'hiver organisés par l'Amicale des Amateurs de Field Trials, le Pointer Club Français, le Club du Setter anglais et/ou autres concours de grande quête d'hiver ouverts, après accord de l'AAFT.

Art. 3

Ce challenge sera remis par le Président de l'A.A.F.T. ou une personne désignée par lui, à l'issue du dernier concours de la semaine.

Il récompensera le meilleur chien sur l'ensemble des concours, **présenté par son propriétaire amateur, ayant participé obligatoirement à l'épreuve organisée par l'A.A.F.T. et ayant obtenu un excellent minimum lors de ces concours.**

Ce challenge ne pourra pas quitter le territoire français.

Le vainqueur sera déterminé par addition des points lors des présentations, selon le barème suivant :

CACT et CACIT	12 points
CACT et RCACIT	11 points
CACT	10 points
RCACIT	9 points
EXCELLENT sans RCACT et qu'importe le classement	8 points
TRES BON, qu'importe le classement	5 points

En cas d'égalité de points, les chiens seront départagés à l'issue d'un barrage le soir du dernier concours, selon les règlements en vigueur de la SCCC.

Le récipiendaire devra le restituer, à ses frais et par tout moyen à sa convenance, le premier jour des concours de GQ d'hiver de l'année suivante.



CHALLENGE Jean-Pierre BOUIN

Art. 1

Il est créé un challenge perpétuel dit « **Challenge Jean-Pierre BOUIN** » visant à récompenser les conducteurs et les qualités cynophiles des chiens britanniques participant aux field trials de grande quête d'hiver.

Art. 2

Ce challenge est institué par l'A.A.F.T. (Amicale des Amateurs de Field Trials).

Il prendra en compte les concours de la semaine de grande quête d'hiver organisés par l'Amicale des Amateurs de Field Trials, le Pointer Club Français, le club du Setter Anglais et/ou autres concours de grande quête d'hiver ouverts après accord de l'AAFT.

Art. 3

Ce challenge sera remis par le Président de l'A.A.F.T. ou une personne désignée par lui, à l'issue du dernier concours de la semaine.

Il récompensera le meilleur chien sur l'ensemble des concours **et ayant participé obligatoirement à l'épreuve organisée par l'A.A.F.T.**

Ce challenge ne pourra pas quitter le territoire français.

Le vainqueur sera déterminé par addition des points lors des présentations, selon le barème suivant :

CACT et CACIT	12 points
CACT et RCACIT	11 points
CACT	10 points
RCACT	9 points
EXCELLENT sans RCACT et qu'importe le classement	8 points
TRES BON, qu'importe le classement	5 points
BON	2 points

En cas d'égalité de points, les chiens seront départagés à l'issue d'un barrage le soir du dernier concours, selon les règlements en vigueur de la SCCC.

Le récipiendaire devra le restituer, à ses frais et par tout moyen à sa convenance, le premier jour des concours de GQ d'hiver de l'année suivante.